



**BILAN DU PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DES JEUNES EN DIFFICULTÉ
(2011-2012)**

**LES 17
MESURES PHARES**

PRÉSENTÉ LE 11 JANVIER 2013

**“ La première richesse de notre pays
de Guadeloupe, c’est sa jeunesse ! ”**

*Josette Borel-Lincertin
Présidente du Conseil régional*



www.crfi.tddegp.com

Région Guadeloupe

1, rue Paul Lacave - Petit-Paris - 97101 Basse-Terre
www.cr-guadeloupe.fr

INTRODUCTION	03
GENÈSE DU PLAN RÉGIONAL EN FAVEUR DES JEUNES EN DIFFICULTÉ (HUGUES-PHILIPPE RAMDINI)	04
I : Les mesures en faveur de l'emploi des jeunes	05
1- L'aide à l'embauche par le soutien au CAE et au CUI	05
2- L'aide à l'embauche : emplois tremplins	05
3- Favoriser l'accès à l'emploi par les clauses d'insertion dans les marchés publics	06
II : Les mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes	07
4- Développer l'alternance	07
5- Renforcer la découverte de l'apprentissage	07
6- Valoriser les tuteurs et les maîtres d'apprentissage	08
7- Aide régionale au permis de conduire pour les apprentis	08
8- Développer davantage les chantiers d'insertion	09
9- Insérer les jeunes par la réalisation de fresques murales	15
10- Créer un Service Educatif et d'Insertion par l'Activité économique (SEDIAE) dans les métiers agricoles	16
11- Aide au premier embarquement sur les navires de pêche	17
III : Les mesures en faveur de la formation des jeunes en difficulté	18
12- Aide à la formation par le biais du chèque qualification jeunes	18
13- Les chantiers écoles ou chantier de formation	18
14- Former des jeunes à la conception de casiers de pêche	19
15- Former des jeunes à la conduite d'engins agricoles	20
IV : Les mesures d'accompagnement à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et de lutte contre leur exclusion	21
16- Aide au transport en commun pour les jeunes dans les 4 communes de l'agglomération « pointoise »	21
17- Soutenir les manifestations culturelles mises en œuvre par et pour les jeunes	21
Des mesures complémentaires qui viennent étoffer le plan régional en faveur des jeunes en difficulté	23
CONCLUSION	32
ANNEXE : Tableau récapitulatif de tous les dispositifs et mesures	33



Mon prédécesseur, Victorin Lurel, a fait de la Jeunesse – de son insertion et de son autonomie – l'un des axes centraux de la politique régionale depuis 2004. Nous sommes en effet convaincus que dans un petit territoire insulaire comme le nôtre, qui cumule tant de contraintes et de handicaps structurels, et qui ne dispose pas de matières premières, notre première richesse est « la matière grise ». Ce qui à l'évidence nécessite d'avoir une jeunesse guadeloupéenne excellemment éduquée et formée.

La Région Guadeloupe a donc beaucoup investi dans l'éducation et la formation. Et nous avons aujourd'hui une jeunesse de l'excellence qui réussit brillamment, scolairement et professionnellement.

Mais, en dépit de ces nombreux efforts entrepris par la collectivité régionale et les pouvoirs publics, beaucoup de jeunes continuent à être confrontés à d'importantes difficultés scolaires, sociales, et professionnelles : le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans représente 54% de la population active ; près de 9000 jeunes de moins de 25 ans inscrits à la Mission locale sont en recherche d'emploi. Parmi les jeunes de 15 à 24 ans, près de 30% n'ont aucun diplôme, contre 18% en France hexagonale. Par ailleurs, 15% des jeunes guadeloupéens, âgés de 16 à 29 ans, sont en situation d'illettrisme. Ainsi, beaucoup de ces jeunes peu ou pas qualifiés, issus souvent de milieux socialement défavorisés, rencontrent d'énormes difficultés à s'insérer socialement et professionnellement. Au point que certains d'entre eux sombrent dans la violence et la délinquance.

Il était donc urgent d'agir et nous avons initié, le 11 janvier 2011, à l'issue de la remise du rapport de la mission « jeunesse en déshérence », un plan régional en faveur des jeunes en difficulté. Ce plan constitué de 17 mesures phares, a été mis en œuvre en 2011 et 2012.

Aussi, parce que mon prédécesseur avait pris des engagements forts devant nos concitoyens quant à la mission « jeunesse en déshérence » et au lancement de ce plan régional, il me revient l'honneur de rendre public, en ce tout début d'année 2013, le bilan de ce plan régional. Et ce bilan qui est en quelque sorte une évaluation des mesures et dispositifs mis en place, se veut à la fois objectif et lucide sur ce qui a marché, ce qui n'a pu encore être mis en œuvre, et les mesures qui devront subir des améliorations ou des réorientations.

Une telle évaluation était nécessaire, puisque nous souhaitons poursuivre et amplifier nos actions en faveur des jeunes en difficulté. Ce bilan sera donc un outil précieux pour finaliser le plan régional 2013-2015 sur la jeunesse. Néanmoins, au vu de l'ampleur des difficultés rencontrées par un nombre important de jeunes guadeloupéens, ce plan ne peut répondre à lui seul à l'ensemble des problématiques d'insertion de ces jeunes. Il devra donc résolument s'inscrire dans une politique globale et concertée en faveur de la jeunesse, mise en œuvre par l'Etat et tous les acteurs institutionnels et associatifs du territoire. Nous l'appelons de nos vœux.

Josette Borel-Lincertin
Présidente du Conseil régional de Guadeloupe.

5> Genèse du plan régional en faveur des jeunes en difficulté



En 2010, Victorin Lurel, prédécesseur de l'actuelle présidente du Conseil régional, m'avait confié le soin, en tant que président de la commission Jeunesse de la collectivité régionale, de mener à bien une mission sur la « jeunesse en déshérence. »

Nous avons travaillé d'arrache-pied avec les membres de la mission, tout au long du quatrième trimestre 2010, en menant de nombreuses auditions avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés, et en rencontrant sur leur lieu de vie, dans différentes communes, plusieurs dizaines de jeunes. Ces entretiens ont été pour nous très enrichissants, et nous ont ainsi permis d'établir dans notre rapport présenté le 11 janvier 2011, quarante propositions à mettre en œuvre par les pouvoirs publics.

Aussi, c'est en s'inspirant en grande partie de ces quarante propositions, que la Région Guadeloupe a décidé, dès la présentation du rapport de la mission « jeunesse en déshérence », d'élaborer un plan d'urgence régional en faveur des jeunes en difficulté, et comprenant notamment 17 mesures et dispositifs.

Ces 17 mesures phares sont réparties, selon leur finalité, autour de quatre grandes thématiques :

1. les mesures en faveur de l'emploi des jeunes (3 dispositifs) ;
2. les mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes (8 dispositifs) ;
3. les mesures en faveur de la formation des jeunes en difficulté (4 dispositifs) ;
4. les mesures d'accompagnement à l'amélioration des conditions de vie des jeunes et de lutte contre leur exclusion (2 dispositifs).

En outre, d'autres actions complémentaires de ces 17 mesures, ont été réalisées durant ces deux années, et sont parties intégrantes du plan régional en faveur des jeunes en difficulté. Elles sont présentées en page 24 de ce document, et ont aussi fait l'objet d'une évaluation.

Enfin, même si certaines actions initialement prévues dans ce plan, n'ont pu encore être réalisées, du fait de certaines difficultés techniques et administratives rencontrées, nous sommes quoi qu'il en soit, entièrement satisfaits du travail accompli et des résultats obtenus. D'autant que toutes les mesures non encore mises en œuvre, le seront en 2013 et 2014.

Puisse donc ce document-bilan du plan régional en faveur des jeunes guadeloupéens en difficulté, servir de source d'inspiration aux élus locaux d'ici, d'Outre-mer et de l'Hexagone, dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la jeunesse.

*Hugues Philippe Ramdini,
conseiller régional et Président de la Commission Jeunesse*

Les mesures en faveur de l'emploi des jeunes <6

1. AIDE À L'EMBAUCHE PAR LE SOUTIEN AU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) ET AU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)

Description de la mesure :

Cette aide vise à permettre à des jeunes de 18 à 30 ans, de trouver un emploi dans une association à but non lucratif, par le financement à hauteur de 40% de la Région, de la part employeur pour les associations œuvrant dans le domaine du sport, de la santé, du tourisme et des NTIC. Pour les autres secteurs, la participation de la collectivité régionale reste inchangée, soit à hauteur de 20 % maximum (délibération n° CR.06-1224 du 10 octobre 2006). Les associations bénéficiaires doivent être adhérentes au Fonds Local Emploi Solidarité (FLES), et accompagner le jeune dans le cadre d'une formation.

Objectifs initiaux :

500 embauches de jeunes en difficulté.

Résultats obtenus :

Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre, car elle nécessitait une évaluation préalable des besoins et une clarification des secteurs d'activité éligibles.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

- **Points forts** : le recrutement de demandeurs d'emploi dans des structures associatives ; l'élévation du niveau de qualification des salariés par le biais de la formation obligatoire ; le développement des activités dans les secteurs concernés.
- **Points faibles** : ce sont des contrats aidés à durée déterminée.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Cette mesure sera mise en œuvre dès le premier trimestre 2013.

2. AIDE À L'EMBAUCHE : EMPLOIS TREMPLIN

Description de la mesure :

Il s'agit de permettre à des jeunes (jeunes placés sous main de justice, anciens apprentis, jeunes issus de l'Ecole Régionale de la 2ème Chance, jeunes sans qualification) de trouver un emploi avec une qualification dans une entreprise d'insertion. Les entreprises peuvent bénéficier de 2 emplois tremplins, maximum, sur la base d'un soutien unitaire à hauteur de 12 000 €. Elles peuvent également cumuler cette aide avec le CUI-CAE DOM.

Objectifs initiaux :

Cette mesure devrait aboutir à l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle de 200 jeunes.

Résultats obtenus :

Près de 250 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié de la mesure emplois tremplins en 2011-2012.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

- **Points forts** : mesure incitative en faveur de l'emploi des jeunes.
- **Points faibles** : la communication à l'attention des bénéficiaires de ces emplois tremplins est à renforcer.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Au vu des résultats encourageants obtenus, ce dispositif sera reconduit dans le plan régional 2013-2015 en faveur des jeunes en difficulté.

3. FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES JEUNES PAR LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Description de la mesure :

S'appuyant sur les dispositions de la loi du 24 novembre 2009, il s'agit de faire bénéficier aux jeunes de moins de 25 ans, peu ou pas qualifiés, du dispositif d'insertion des publics défavorisés, par les marchés publics passés par la Région. Les titulaires des marchés de la Région dont l'objet semble le plus propice à l'accès des personnes peu qualifiées, doivent proposer dans leurs offres, des engagements fermes en termes de temps de travail dédié aux jeunes éloignés de l'emploi.

Objectifs initiaux :

20 à 30 marchés. A terme, la clause d'insertion au bénéfice des jeunes pourrait jouer sur la quasi-totalité des marchés de la collectivité, au nombre de 200 à 250 conclus par an.

Résultats obtenus :

La clause d'insertion a concerné en 2011, 53 marchés de travaux de grosses réparations et de maintenance sur le patrimoine régional, et 8 marchés pour la construction de l'internat et du restaurant scolaire du lycée de Grand-Bourg de Marie-Galante. 25 entreprises au total sont concernées dont 8 ont confirmé le recrutement de 7 jeunes de moins de 30 ans. Un contrôle et un suivi de ces clauses d'insertion sera mis en place dès début 2013.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

- **Points forts** : véritable mesure d'insertion pour les jeunes sans qualification et très éloignés de l'emploi. Elle leur permet notamment d'acquérir une première expérience professionnelle.
- **Points faibles** : manque de réactivité de la part des entreprises.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Cette mesure sera reconduite et amplifiée en 2013.

Autres remarques :

Une charte est en cours de finalisation entre la Région et les bailleurs sociaux, visant, entre autres, l'inclusion de cette même clause dans le cadre des marchés que ces derniers passent pour la réalisation de leurs opérations de construction ou de réhabilitation de logements.

4. DÉVELOPPER L'ALTERNANCE

Description de la mesure :

Mesure de sensibilisation des entreprises sur les avantages du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation. Actions envisagées : séminaires à l'attention des entreprises et rencontres individuelles afin de renforcer leur connaissance du dispositif d'apprentissage dans tous ses aspects ; conforter la Plateforme pour l'Emploi et le Développement de l'Alternance en Guadeloupe (PEDAG), dans sa mission d'information ; mettre en ligne sur le site de la Région toutes les informations sur l'apprentissage à destination des entreprises.

Objectifs initiaux :

Cette mesure vise à terme 2000 entreprises ayant signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

Résultats obtenus :

On observe d'ores et déjà une augmentation significative du nombre d'apprentis dans les CFA.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Cette mesure s'inscrit dans un plan d'action global en faveur du développement de l'alternance et de l'apprentissage mis en œuvre par la Région, en partenariat avec l'État, notamment au travers du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) sur l'apprentissage. Ces actions de sensibilisation des entreprises seront donc poursuivies en 2013.

5. RENFORCER LA DÉCOUVERTE DE L'APPRENTISSAGE

Description de la mesure :

Campagne de sensibilisation des jeunes sur les avantages du contrat d'apprentissage. Actions envisagées : forum sur l'apprentissage à l'attention des apprentis, des collégiens et des lycéens ; conforter la PEDAG, en optimisant l'utilisation par les candidats potentiels de la bourse de l'alternance en ligne, et en organisant des journées de recrutement sous forme de bourses d'emplois ; mettre en ligne sur le site de la Région l'offre de formation sur la filière apprentissage sur l'ensemble de l'archipel.

Objectifs initiaux :

500 contrats d'apprentissage supplémentaires par an.

Résultats obtenus :

La collectivité régionale a alloué une subvention de 567 000 € aux acteurs de l'apprentissage pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la formation en alternance (467 000 € à la PEDAG et 100 000 € à la Mission locale).

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

La campagne de sensibilisation des jeunes aux contrats en alternance sera poursuivie en 2013.

6. VALORISER LES TUTEURS ET LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

Description de la mesure :

Cette mesure consiste à revaloriser l'indemnité compensatrice forfaitaire aux employeurs des apprentis, afin de les inciter à embaucher des jeunes en contrats d'apprentissage. En outre, il s'agit aussi de rencontrer individuellement et dans le cadre de séminaires les entreprises, afin de leur apporter toute la connaissance sur la fonction « tutorale », en vue de diminuer les ruptures des contrats d'apprentissage en cours de route.

Objectifs initiaux :

2 000 entreprises sensibilisées sur le rôle des tuteurs.

Résultats obtenus :

La revalorisation des aides à l'apprentissage pour les employeurs recrutant des apprentis est en cours d'instruction avec entre autres, une prise en compte de l'effort des employeurs pour l'embauche de jeunes en difficulté.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

La revalorisation des aides à l'apprentissage sera effective au 1er trimestre 2013.

7. AIDE RÉGIONALE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES APPRENTIS

Description de la mesure :

Il s'agit d'accorder une aide forfaitaire d'un montant de 800 € maximum aux apprentis inscrits dans un CFA, qui ont obtenu leur diplôme à l'issue de leur formation, pour passer leur permis de conduire.

Objectifs initiaux :

Tous les apprentis ayant réussi leur examen CAP en 2011 et 2012.

Résultats obtenus :

Les 319 apprentis de la promotion 2010-2011 vont bénéficier d'ici début 2013 de l'aide forfaitaire de 800 € pour leur permis de conduire. Plus d'un tiers d'entre eux ont perçu cette aide en fin d'année 2012.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Les dossiers de demande d'aide pour la promotion 2011-2012 sont en cours d'instruction. L'aide sera effective au 2ème trimestre 2013.

L'aide au permis de conduire pour les apprentis sera maintenue dans le plan régional 2013-2015, et pourra être étendue le cas échéant à certains jeunes en difficulté sociale, embauchés dans les chantiers d'insertion initiés par la Région.

8. DÉVELOPPER DAVANTAGE LES CHANTIERS D'INSERTION

Il s'agit pour la Région d'accompagner financièrement les associations ou les communes porteuses de chantiers d'insertion, qui dans ce dispositif assurent l'accueil, l'embauche et la mise au travail, sur des actions collectives, des personnes sans emploi, notamment les jeunes de 18 à 30 ans, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

1. Le chantier d'insertion « Gwadeloup an nou bel » :

Description de la mesure :

La Région a pris l'initiative d'un programme d'entretien et d'embellissement du cadre de vie intitulé « Gwadeloup an nou bel ». Cette opération couvre l'ensemble du territoire de la Guadeloupe. Elle s'effectue par le biais de chantiers d'insertion. Les associations adhérant au programme (Verte Vallée, Profil, ADEFI, Parcs et Jardins, GEIQ des îles du Sud), sont de même, encouragées à participer à des actions sportives, culturelles ou environnementales exceptionnelles : journées de nettoyage des fonds marins, tour de la Guadeloupe, fêtes de communes, pour participer aux actions de mise en valeur du cadre de vie et mettre en exergue leur savoir-faire, valorisant ainsi le travail des agents et sensibilisant la population à la nécessité de respecter leur environnement.

Objectifs initiaux :

- insérer des personnes en difficulté, notamment des jeunes, avec un effort particulier sur la qualité des formations et sur la personnalisation de l'accompagnement ;
- améliorer et embellir le cadre de vie.

Résultats obtenus :

Le programme destiné au départ à accueillir tous types de personnes en difficulté, a légèrement évolué pour augmenter le taux de jeunes. Celui-ci varie en fonction des chantiers pour atteindre au maximum 50 %. Ainsi, au total, ce sont 113 jeunes de moins de 30 ans qui ont été embauchés en 2011-2012 dans le cadre de ce dispositif.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

- Points forts : ils résident incontestablement dans la qualité du travail effectué par les agents, et dans leur capacité de mobilisation dans les situations exceptionnelles (catastrophes naturelles ou opérations particulière de solidarité, de nettoyage, ...). Par ailleurs, la mise en œuvre depuis 2006 de ce programme, a permis une structuration et une montée en compétences de certaines associations d'insertion. Des pratiques innovantes ont été expérimentées et sont aujourd'hui capitalisées.
- Points faibles : par leur nature, certains aspects du travail sont peu motivants ou peu valorisants, notamment pour des jeunes peu habitués à l'effectuer. Il est difficile mais utile d'augmenter la part des travaux plus créatifs de plantation, d'aménagement par rapport aux actions de nettoyage ou de fauchage.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Le financement systématique de ces opérations par du FSE à partir de 2010, a conduit à augmenter la rigueur de gestion de ces opérations. Il est aujourd'hui possible de capitaliser sur les bonnes pratiques pour faire évoluer le programme, et notamment augmenter la qualité des formations et de l'accompagnement des agents dans leur parcours d'insertion. Ce programme mérite donc d'être reconduit dans le plan 2013-2015.

2. Marchés de services d'insertion et de qualification professionnelles, en vue de l'aménagement, l'embellissement et l'entretien de 35 carrefours giratoires :

Description de la mesure :

Cette opération initiée et pilotée par la Région dans le cadre de l'aménagement des terre-pleins centraux et des abords des carrefours giratoires situés sur le réseau routier national, porte sur le nettoyage, l'embellissement, voire l'aménagement de ces ronds-points. Cette opération est aussi l'occasion de combiner des parcours d'insertion individualisée pour des publics éloignés de l'emploi, et notamment des jeunes de 18 à 30 ans. La Région a donc lancé en 2011 un marché d'insertion, au titre de l'article 30 du code des marchés publics, qui vise exclusivement les entreprises et les associations d'insertion. Deux associations ont été retenues à l'issue de la procédure. Il s'agit de Verte Vallée pour l'entretien de 19 giratoires en Basse-Terre, et de Bik d'Insertion Professionnelle (BIP) pour l'entretien de 16 giratoires en Grande-Terre.

Objectifs initiaux :

- amélioration du cadre de vie, au travers de l'entretien, de l'embellissement, voire de l'aménagement de 35 ronds-points du réseau routier national ;
- insertion et qualification professionnelles de personnes non qualifiées et éloignées de l'emploi (32 personnes), dont 1/3 sont des jeunes de moins de 30 ans.

Résultats obtenus :

- Sur la Basse-Terre (Verte Vallée) :

Nombre de personnes embauchées au 31 mai 2012 : 11. Nombre d'hommes : 9. Nombre de femmes : 2. Nombre de jeunes de moins de 30 ans ayant bénéficié de la mesure : 4.

- Sur la Grande-Terre (BIP) :

Nombre de personnes embauchées au 31 mai 2012 : 18. Nombre d'hommes : 13. Nombre de femmes : 5. Nombre de jeunes de moins de 30 ans ayant bénéficié de la mesure : 5.

Soit un total de 9 jeunes embauchés sur ces deux chantiers. Ces personnes ont toutes reçu une formation d'agent d'entretien des espaces verts, et ont été suivies par une psychologue et un conseiller en insertion professionnelle.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

- **Points forts** : le chantier d'insertion est un dispositif intéressant, car l'accompagnement socioprofessionnel qui en découle vise à lever les nombreux handicaps qui empêchent l'insertion sociale et professionnelle durable des individus. Il permet d'insérer des personnes, en particulier des jeunes, par le travail.
- **Points faibles** : l'évolution de la réglementation relative aux contrats aidés (notamment les heures réglementaires de travail et le taux de prise en charge du salaire par l'Etat), complique la bonne marche des chantiers.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

L'action peut être reconduite car les interventions sont visibles, bien cadrées et les résultats démontrés. Les opérateurs qui ont pu bénéficier de cette première expérience, ont acquis des pratiques dans le cadre des interventions aux abords des routes nationales. Néanmoins, il faudra agir sur le financement et le préfinancement des chantiers d'insertion afin qu'ils puissent remplir dans les meilleures conditions leur mission.

Autres remarques :

La problématique de la mobilité reste un frein incontestable à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, notamment en Côte-Sous-Le-Vent. Des solutions telles que des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), ou des « transports travailleurs », visant à rapprocher les bénéficiaires des zones d'activités économiques, permettraient sans doute de meilleurs résultats.

3. Le chantier d'insertion « Kaz an nou bel » :

Description de la mesure :

L'opération consiste à réaliser des petits travaux de réparation préalables et à repeindre les façades des maisons situées dans un périmètre défini avec les communes. Il s'agit généralement de la rue principale, d'une entrée de ville ou de rues passantes. L'opération a été lancée dans 10 communes du territoire (Capesterre Belle-Eau, Sainte-Rose, Goyave, Vieux-Habitants, Trois-Rivières, Saint-Claude, Moule, Saint-François, Port-Louis, Saint-Louis de Marie-Galante). Quatre associations en sont les partenaires : PROFIL, CGIL, Verte Vallée, et GEIQ des îles du Sud. Ce chantier permet de remobiliser ces jeunes par leur mise en situation de travail.

Objectifs initiaux :

- mise en valeur des centres bourgs et amélioration du cadre de vie ;
 - insertion des personnes à la recherche d'un emploi, recrutées sur la commune.
- Objectifs de 120 personnes recrutées, dont 50% de moins de 30 ans, sur les 10 chantiers.

Résultats obtenus :

Compte-tenu des retards, des abandons et des contrats non renouvelés, seuls 88 recrutements sont actuellement effectifs dans les 10 communes. Néanmoins, 42 jeunes de moins de 30 ans ont pu être embauchés sur les différents sites.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

- **Points forts** : cette opération rencontre un vif succès auprès de la population et, bien entendu, des propriétaires des maisons. Les chantiers se déroulent correctement dans l'ensemble avec des équipes motivées. Les effets visuels sont immédiats, le visage de la rue change très vite, les riverains en tirent une grande satisfaction, ce qui constitue un facteur de motivation des jeunes dans leur intervention sur ces chantiers.
- **Points faibles** : la principale difficulté rencontrée tient au recrutement, au renouvellement et au paiement des salaires. Compte-tenu des retards observés pour l'obtention des agréments CDIAE notamment, certains chantiers ont pris beaucoup de retards (Capesterre Belle-Eau, Goyave et Sainte-Rose).

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Les résultats sont tangibles, les autres communes en font la demande car ce dispositif permet à la fois de mettre en activité des jeunes pour la réalisation de tâches professionnelles motivantes et d'améliorer sensiblement le cadre de vie dans les centres-bourgs qui en bénéficient. Il s'agira, au vu de ces résultats, d'étendre le périmètre des chantiers au sein de chaque commune, et qu'à terme l'ensemble des communes en bénéficient. Ainsi, 10 nouvelles communes profiteront de ce dispositif en 2013, puis 10 autres en 2014. La totalité des communes devraient bénéficier du programme « Kaz an nou bel » d'ici 2015.

Autres remarques :

Les mécanismes du montage de l'opération sont maintenant connus. Ce qui devrait en simplifier la mise en œuvre par la suite et pour les nouveaux chantiers.

3. Le chantier d'insertion dans le cadre de l'opération coordonnée d'aménagement, d'entretien et d'animation des plages de Guadeloupe (projet OCEAN) :

La Région a initié en 2011, en partenariat avec l'ONF, l'Agence des 50 pas géométriques, le Conservatoire du littoral, le Syndicat mixte d'aménagement des plages ainsi que de nombreuses communes littorales de l'archipel, un vaste projet d'aménagement, d'entretien et d'animation des plages de Guadeloupe. Ce projet comporte plusieurs volets, parmi lesquels l'aménagement du territoire, la préservation du patrimoine naturel, le tourisme, le développement économique, ainsi que l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté.

Ainsi, concernant le volet insertion, à l'issue de plusieurs réunions de travail avec les communes et les partenaires intervenant sur la problématique des plages, dans le cadre du diagnostic pour le projet OCEAN, il a été mis en évidence la nécessité d'envisager la création d'un dispositif spécifique (notamment dans le cadre d'un chantier d'insertion et des recrutements en emplois d'avenir), lié à 2 métiers autour de la plage, à savoir : « l'agent d'entretien de la plage » et « l'animateur plage ».

Objectifs initiaux :

Le projet OCEAN a pour but de répondre aux objectifs d'emploi, de formation et d'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés, et en difficulté face à l'emploi.

Résultats obtenus :

Le diagnostic qui est en cours, n'a pas encore permis d'établir les besoins à ce niveau. Ce diagnostic sera terminé au 1er trimestre 2013.

Autres remarques :

Le diagnostic dans le cadre du projet OCEAN qui se poursuit, devra permettre de définir le cadre d'intervention régionale concernant les débouchés possibles que constituent les métiers et activités autour de la plage pour les jeunes en difficulté. Dans ce cadre, un partenariat ultérieur pourrait être envisagé avec la Mission locale. Une première expérimentation avec des recrutements de jeunes en formation dans le cadre d'un chantier d'insertion, devrait avoir lieu au deuxième semestre 2013, et une amplification du projet en 2014-2015.

4. Le chantier d'insertion espaces verts, espaces gris dans les quartiers du Raizet :

Description de la mesure :

La Région a initié en 2011, en partenariat avec l'association PROFIL, la mise en place d'un chantier d'insertion avec les jeunes de l'association ARA (Association Raizet Action). Il s'agit de recruter des jeunes qui connaissent pour la plupart de grandes difficultés sociales, dans un chantier d'insertion pour l'entretien et l'embellissement de certains quartiers du Raizet, avec le partenariat de la SIG et la municipalité des Abymes.

Ce chantier a pour finalité de permettre à ces jeunes, non seulement de trouver un emploi, mais aussi de suivre des formations qualifiantes indispensables pour leur insertion professionnelle.

Objectifs initiaux :

Insertion et réinsertion sociale et professionnelle d'une vingtaine de jeunes du Raizet en difficulté, par le biais notamment d'actions de formation, d'un accompagnement social, et de stages en entreprise.

Résultats obtenus :

Ce chantier a permis de recruter 20 jeunes en grande difficulté en 2011-2012.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

Ce chantier d'insertion constitue pour ces jeunes du Raizet une formidable opportunité de réinsertion sociale.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Ce chantier sera reconduit en 2013. En outre, il est envisagé le recrutement de ces jeunes dans une entreprise d'insertion à l'issue du chantier.

5. Le chantier d'insertion la Gravelière pôle agricole

Description de la mesure :

L'activité agricole du domaine de la Gravelière participe à l'animation du site, à des fins touristiques et patrimoniales. Elle ne relève pas d'une activité économiquement viable stricto sensu. C'est pourquoi, depuis 2007, l'association Verte Vallée l'utilise comme support d'insertion et de formation pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle a donc vocation à devenir un chantier d'insertion permanent. Dès l'accueil, l'accompagnement socioprofessionnel s'articule autour des différentes phases du parcours du bénéficiaire dans le chantier d'insertion, et par la mise en œuvre de procédures et d'outils de suivi et d'évaluation des salariés, afin de construire leur parcours d'insertion et leur sortie positive.

Objectifs initiaux :

- la socialisation des bénéficiaires (55 personnes prévues) dans l'univers professionnel. Taux d'insertion professionnelle envisagé : 25 % ;
- le développement et l'acquisition des compétences par la pratique de gestes professionnels, et la capitalisation des pratiques ;
- le développement et l'acquisition des compétences par la mise en œuvre de formations en fonction du projet professionnel (projet existant ou à définir) du bénéficiaire, et des besoins et attentes du marché du travail ;
- l'amélioration des outils élaborés et mis en œuvre, et la formalisation de la boîte à outils méthodologiques en direction des autres structures d'insertion.

Résultats obtenus :

- Nombre de personnes en moyenne sur la période d'avril 2011 à mai 2012 : 42. Nombre de bénéficiaires au 31 mai 2012 : 26 (19 hommes et 7 femmes), dont 11 jeunes de moins de 30 ans.
- Nombre de bénéficiaires positionnés sur un parcours de formation non diplômant : 1 ;
- Nombre de bénéficiaires positionnés sur un parcours de formation diplômant : 5 ;
- Nombre de bénéficiaires ayant obtenu un diplôme à l'issue de leur formation : 2 ;
- Nombre de bénéficiaires ayant bénéficié d'une formation savoirs de base (Compétences clefs) : 2 ;
- Taux d'insertion professionnelle réalisé : 18 % ;
- Taux de sortie dynamique (Diplôme, CDD de + 6 mois, CDI, Création d'activité) du dispositif d'insertion : 27 %.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

- **Points forts** : le chantier d'insertion est un dispositif relativement intéressant, car l'accompagnement socioprofessionnel qui en découle vise à lever les

nombreux handicaps qui empêchent l'insertion sociale et professionnelle durable des individus. Il permet d'insérer des personnes, singulièrement des jeunes, par le travail.

- **Points faibles** : la législation changeante des contrats aidés complique la bonne marche du chantier. Par ailleurs, Verte Vallée rencontre d'énormes problèmes de préfinancement du FSE.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Verte Vallée souhaite renouveler cette opération, compte tenu que, sur la Côte sous le Vent, nombreux sont les jeunes qui sont désœuvrés à cause du manque d'activité économique. Néanmoins, il faudrait que les autorités se penchent sur le financement et le préfinancement des chantiers d'insertion afin qu'ils puissent remplir dans les meilleures conditions leur mission.

9. INSÉRER DES JEUNES DÉFAVORISÉS DANS LE CADRE DE L'EMBELLISSMENT DES PAYSAGES URBAINS, PAR LA RÉALISATION DE FRESQUES MURALES DÉCORATIVES À TRAVERS DES ASSOCIATIONS

Description de la mesure :

Il s'agit de mobiliser les jeunes pour la réalisation de fresques murales (principalement au travers de l'art du graffiti, ainsi que d'autres techniques « muralistes »), sur les ouvrages du réseau routier national de la Guadeloupe. Cette mobilisation s'est faite grâce au partenariat entre la Région et plusieurs associations spécialisées dans le graffiti et la fresque murale, ainsi que certaines associations de quartier : Kako'Art, 4KG, Def Team, Mag'Asp, Union Jénès Chofou, Amicale Mome-Rougiennaise, Artiste en Mouvement, et Kasika.

Objectifs initiaux :

Permettre à une trentaine de jeunes en voie d'exclusion, d'être initiés aux arts « muralistes » en général, et du graffiti en particulier. Ce bain artistique très prisé par les jeunes doit en outre contribuer à leur redonner de l'estime de soi, à les valoriser aux yeux des autres, à les resocialiser, et à susciter chez eux des vocations artistiques.

Résultats obtenus :

Au total, 47 jeunes de moins de 30 ans ont ainsi participé aux chantiers des fresques murales en 2011-2012. Les sites de réalisation de ces fresques sont répartis sur l'ensemble du territoire : agglomération « pointoise » (Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier, Baie-Mahault), Côte-Sous-le-Vent, Nord Grande-Terre, Sud Basse-Terre, Marie-Galante, Capesterre Belle-Eau, Lamentin, Sainte-Anne.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Cette mesure a suscité parmi les associations partenaires et les nombreux jeunes concernés, une vraie émulation. En outre, les riverains et les usagers du réseau routier ont manifesté leur adhésion à de telles réalisations. De nouvelles fresques murales seront donc réalisées dans le cadre du plan régional 2013-2015, et la mise en place d'un chantier d'insertion spécifique sera étudiée.

10. CRÉER, À DES FINS D'INSERTION, DANS LES MÉTIERS AGRICOLES, UN SERVICE EDUCATIF ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (SEDIAE) DESTINÉ AUX JEUNES

Description de la mesure :

Il s'agit d'un chantier d'insertion par l'agriculture pour les jeunes en difficulté. Ce dispositif d'activités se décline autour de deux pôles :

- la formation personnalisée adaptée au profil de ces jeunes (soutien, accompagnement, savoirs de base, activités culturelles, artistiques et sportives, culture technique et professionnelle, etc.);
- la production par une mise en situation professionnelle sur un terrain agricole, autour de l'agriculture biologique et des déchets verts.

Ce dispositif s'envisage comme une première étape avant la sortie du jeune vers une formation qualifiante ou une activité professionnelle. Ce projet est porté par l'association Bitasyon Jenn 97.1, constituée d'un groupe de bénévoles, de travailleurs sociaux qui souhaitent apporter leur contribution à cette cause.

Objectifs initiaux :

Ce projet doit concerner 60 jeunes, sur 12 mois renouvelables 1 fois. Sorties en emploi durable avec une période de 6 mois, ou avec une formation qualifiante effectuée avec attestation pour 12 à 16 jeunes par an.

Résultats obtenus :

Ce projet n'a pas encore pu être mis en œuvre, exclusivement pour des raisons de disponibilité du foncier. En effet, l'association Bitasyon Jenn devait initialement bénéficier d'un terrain, mais cette mise à disposition du foncier n'a finalement pas abouti. L'association envisage depuis une installation du projet, dans le Nord Grande-Terre ou à Marie-Galante. En outre, un partenariat a été établi avec l'Ecole Régionale de la 2ème Chance (ER2C) pour la partie financière, qui reste en attente faute de foncier.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

La principale difficulté de réalisation de ce projet est liée au foncier à trouver, soit une superficie de 5 ha environ.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Ce projet sera aussitôt mis en œuvre, dès lors que l'association aura trouvé un site d'accueil. Le projet devrait voir le jour en 2013.

11. AIDER AU PREMIER EMBARQUEMENT SUR LES NAVIRES DE PÊCHE

Description de la mesure :

Cette action, si elle ne constitue pas à proprement parler une action de formation, consiste en la prise en charge des frais liés aux charges sociales afférentes à l'embarquement de matelots. Nombre de jeunes en effet, issus du centre de formation initiale IRPM, demeurent à quai, faute de pouvoir embarquer sur un navire. Or, cette partie d'enseignement pratique revêt un caractère obligatoire pour la suite de leur carrière. Le montant des frais est proche de 500 € par trimestre. La durée de l'action est de 12 mois.

Objectifs initiaux :

- assurer la partie pratique de la formation des marins issus de l'IRPM, en permettant l'embarquement de 40 jeunes répartis sur l'archipel ;
- aider au développement du secteur de la pêche.

Résultats obtenus :

Cette action est en cours de finalisation. Des événements conjoncturels ont quelque peu freiné sa mise en œuvre. Cette action sera mise en œuvre au 2e trimestre 2013.

12. AIDE À LA FORMATION PAR LE BIAIS DU CHÈQUE QUALIFICATION JEUNES

Description de la mesure :

Mise en place d'une aide à la formation dans le cadre du dispositif « chèque qualification jeunes », à l'attention des jeunes placés sous main de justice, des anciens apprentis, des jeunes issus de l'ER2C, des jeunes sans qualification, des jeunes diplômés.

Objectifs initiaux :

250 jeunes bénéficiaires du chèque qualification.

Résultats obtenus :

Près de 400 jeunes ont bénéficié du chèque qualification de 2011 à 2012.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Au vu des résultats très encourageants obtenus, ce dispositif sera reconduit dans le cadre du plan régional 2013-2015 en faveur des jeunes en difficulté.

Autres remarques :

Une campagne de sensibilisation sera menée pour les jeunes placés sous main de justice, ou des jeunes issus de l'ER2C.

13. LES CHANTIERS ÉCOLE OU CHANTIER FORMATION

Cette mesure vise à soutenir financièrement les chantiers école, qui à partir d'une situation de mise au travail sur une production grandeur nature, a pour objectif de favoriser l'insertion et la qualification des personnes éloignées de l'emploi. Ce dispositif alliant production, formation et accompagnement spécifique, s'inscrit comme une étape dans le parcours d'insertion de ces personnes. S'inscrivant dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle, le chantier école est éligible au FSE comme toute action de formation.

Un chantier école a d'ores et déjà été soutenu par la collectivité régionale : celui de la réhabilitation des bâtiments du domaine de la Grivelière à Vieux-Habitants.

Le chantier école, réhabilitation des bâtiments de la Grivelière :

Description de la mesure :

La Région Guadeloupe a lancé un vaste programme de réhabilitation du domaine de la Grivelière, classé monument historique avec le cofinancement de la direction des affaires culturelles. Cette réhabilitation concerne les différents bâtiments qui existent ou qui ont existé au 18ème siècle. Il s'agit à terme de reproduire la vie sur le domaine à cette époque. L'association Verte Vallée a proposé de réaliser une partie de la réhabilitation en chantier école, ce qui permettra de former des personnes aux métiers de la restauration des monuments historiques.

Objectifs initiaux :

- faire réaliser par 62 personnes en insertion, dont la moitié sont des jeunes de moins de 30 ans en difficulté, les cases des travailleurs, le circuit hydraulique et les sentiers ;
- préparer les bénéficiaires à un titre professionnel dans l'un des quatre corps de métier suivants : maçon de bâti ancien (enrochement), charpentier bois, agent polyvalent du bâtiment, menuisier ébéniste.

Résultats obtenus :

Nombre de bénéficiaires au 31 octobre 2012 : 49, dont 30 jeunes ayant moins de 30 ans. La plupart des bénéficiaires ont le niveau CAP/BEP. Aussi, tous les bénéficiaires sont positionnés sur un parcours de formation diplômant.

Les apprenants sont arrivés pour la plupart, à la fin de leur parcours de formation en fin 2012, et vont donc passer leur examen de titre professionnel courant janvier 2013.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

Le chantier école est un dispositif relativement intéressant, car il permet d'insérer et de qualifier professionnellement des personnes éloignées de l'emploi, et singulièrement des jeunes. En particulier, ce chantier école basé sur la réhabilitation de bâtiments classés monuments historiques, permet aux bénéficiaires d'obtenir une qualification professionnelle dans des métiers peu courants, et très recherchés. Ce qui leur assure une insertion professionnelle ultérieure durable.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Au vu des objectifs initiaux atteints et des résultats probants obtenus, il y a un intérêt régional évident à poursuivre ce chantier école dès 2013.

14. FORMER DES JEUNES À LA CONCEPTION DE CASIERS ET AUTRES MATÉRIELS DE PÊCHE EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE BRIGADES

Description de la mesure :

Cette formation qui s'adresse à des jeunes, vise à leur permettre d'acquérir les techniques de fabrication de matériels de pêche (casiers, filets, palanques et autres matériels) utilisés par les professionnels guadeloupéens. Il s'agit de former les personnes qui seront à même de développer une nouvelle filière de production en s'y insérant professionnellement.

Objectifs initiaux :

- former 20 jeunes issus de 4 grandes zones géographiques (Nord Basse-Terre, Sud Basse-Terre, Nord Grande-Terre, Sud Grande-Terre), en s'appuyant sur les associations de marins pêcheurs pour la détection des futurs apprenants ;
- favoriser l'accès à un domaine professionnel encore inexploré ;
- assurer et préserver les savoir-faire traditionnels ;

- développer une filière d'emploi pérenne ;
- participer à la mise en place d'une véritable réglementation en matière de constitution des casiers et autres matériels de pêche (filets, palanques,...).

Résultats obtenus :

Pour l'heure, cette action n'a pu encore être mise en œuvre, car de nombreuses difficultés ont été rencontrées par l'association chargée de porter le projet. Grâce au partenariat envisagé avec une association d'insertion, ces dernières sont en voie de résolution. Ce projet pourrait donc vraisemblablement démarrer au 2^{ème} semestre 2013.

15. FORMATION À LA CONDUITE D'ENGINS AGRICOLES

Description de la mesure :

Il s'agit de permettre aux jeunes d'accéder à un domaine professionnel encore méconnu. Plusieurs groupes de formation peuvent être proposés. Les formations se caractérisent essentiellement par leur courte durée :

- formation à la conduite de petits engins : les engins concernés appartiennent à la catégorie des engins dit « non portés ». Il s'agit des tondeuses auto-tractées, des débroussailleuses et autres petits matériels. La durée est d'une journée, à l'issue de laquelle une attestation est délivrée par l'organisme chargé d'assurer la prestation ;
- formations aux engins dits « portés » : la formation à la conduite du tracteur agricole multifonctions (CACES de Catégorie 8, formation de 5 jours, permis de conduire non obligatoire) ; la conduite des engins de travaux publics (CACES de Catégorie 4, formation de 10 jours) ; l'utilisation des pelles hydrauliques et engins de coupe de canne (formation d'une durée de 10 jours) ; l'utilisation des chariots élévateurs employés sur les exploitations bananières et melonnières (formation d'une durée de 5 jours, permis de conduire non obligatoire).

Objectifs initiaux :

Développer un secteur professionnel encore en gestation. Il est envisagé la formation de 5 à 6 jeunes par session, à raison de 2 par an.

Résultats obtenus :

Action non encore réalisée. Un partenariat sera mis en œuvre avec l'ER2C. Les discussions avec l'ER2C reprendront à la fin du mois de janvier 2013. Il est prévu une mise en œuvre de ces formations au 2^{ème} semestre 2013.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

- **Points forts** : les métiers auxquels conduisent ces formations sont très recherchés.
- **Points faibles** : la principale difficulté de mise en œuvre de ces formations réside dans la mise à disposition de sites d'exercice et des matériels adéquats. Toutefois, pour y remédier, il est envisagé un partenariat avec certains exploitants ou structures agricoles de regroupement.

... des jeunes et de lutte contre leur exclusion

16. AIDE AU TRANSPORT EN COMMUN POUR LES JEUNES DANS LES 4 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION « POINTOISE »

Description de la mesure :

Il s'agit pour la Région, à travers une aide financière qu'elle accorderait au Syndicat Mixte des Transports du Petit-Cul-de-Sac-Marin (SMTPCSM), de permettre à ce dernier de pratiquer une tarification sociale à l'attention des personnes défavorisées, incluant les jeunes en difficulté sociale. Ce dispositif vise à leur donner accès aux transports publics, en leur offrant un coût de transport réduit, facilitant par leur mobilité, leur accès à des formations et à l'emploi, et plus globalement leur socialisation.

Objectifs initiaux :

Ensemble des jeunes défavorisés utilisant les transports dans l'agglomération « pointoise ».

Résultats obtenus :

Cette action n'a pas encore pu être mise en œuvre, faute notamment de financements fléchés. Des discussions seront menées en 2013 avec le SMTPCSM dans le cadre de la mise en place de sa tarification sociale, avec un volet spécifique jeunes en difficulté. Ce dispositif pourra être étendu en 2015 aux autres syndicats de transport de l'archipel, en partenariat avec le Conseil général.

17. SOUTENIR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES MISES EN ŒUVRE PAR ET POUR LES JEUNES

Description de la mesure :

Il s'agit de soutenir financièrement les manifestations mises en œuvre par les jeunes et pour les jeunes. Dans ce cadre, ont été soutenus, entre autres, le festival des arts urbains « Hip Hop session », qui promeut la danse, le slam, le graffiti et la musique, ainsi que le Trophée des Arts Pointois porté par la municipalité de Pointe-à-Pitre.

1. Le festival « Hip Hop Sessions » :

Dès la première édition en 2005, la Région a été partenaire du festival « Hip Hop Sessions », porté par l'association AGIC (Agence Guadeloupéenne d'Ingénierie Culturelle). Et lors de la 6^{ème} édition 2012, la collectivité régionale a été l'un des principaux financeurs et le parrain du festival. Entre outre, cette 6^{ème} édition a pris une dimension internationale, avec une large place offerte aux artistes de la Caraïbe.

Le « Hip hop Sessions », qui s'est tenu du 2 au 12 juillet 2012, a tenu toutes ses promesses, tant en terme de fréquentation d'un public nombreux, que d'une forte implication des jeunes artistes guadeloupéens.

Les temps forts de la manifestation : le 7 juillet 2012, a eu lieu un grand concert de rap caribéen, avec pour « guest star » le groupe ONYX (USA), au Palais des Sports du Gosier. Et le 8 juillet, a eu lieu sur la Place de la Victoire à Pointe-à-Pitre, l'organisation d'un battle

23> Les mesures d'accompagnement à l'amélioration des conditions de vie

... des jeunes et de lutte contre leur exclusion

international de break dance mettant aux prises les meilleurs crews d'une dizaine de pays (DFA, Etats de la Caraïbe, USA, Amérique du Sud), en plus des shows et spectacles avec DJ, rappeurs et danseurs, ainsi que du 2ème Festival de Graffiti de la Caraïbe (concours et exhibitions).

Ce festival, sous l'impulsion de la collectivité régionale, est ainsi devenu un grand rendez-vous caribéen de la jeunesse et un moment privilégié d'échanges et de confrontations artistiques autour de l'ensemble des arts liés à la culture hip hop. Cette manifestation a en outre permis aux différents artistes, de créer des liens et des projets communs, et à ce public de mieux connaître son environnement culturel caribéen, ouvrant des perspectives de construction d'une zone territoriale plus unie et soudée.

La Région continuera donc à soutenir activement ce festival international des arts urbains, notamment lors de la prochaine session 2013.

2. Le Trophée des Arts Pointois :

La municipalité de Pointe-à-Pitre, en partenariat avec la Région, a organisé le 17 mai 2012 la 2ème édition du Trophée des Arts Pointois, axé sur les musiques actuelles (hip hop, zouk, jazz, ragga dance hall, slam, ...).

Ce concours artistique vise à mettre en valeur la création musicale (le chant) de jeunes talents guadeloupéens. Cette manifestation a été fortement médiatisée et a créé une forte émulation parmi de nombreux jeunes. Elle a permis de révéler de nouveaux jeunes talents.

Après Ires Mc, vainqueur du Trophée 2011, le jury 2012 a récompensé un groupe de dance hall constitué de trois jeunes chanteurs talentueux : Nicolas Vignes, Martin Rémy et Mickaël Losange, du groupe Big Bang Chick, avec le titre « éternel combat ». Ces lauréats du trophée 2012, ont ainsi bénéficié du financement de la réalisation de leur premier single.

La Région, convaincue de la pertinence d'une telle manifestation pour déceler et promouvoir de jeunes artistes locaux, continuera à soutenir le Trophée des Arts Pointois.

Des mesures complémentaires qui viennent étoffer le plan régional <24

... en faveur des jeunes en difficulté

En outre, d'autres actions complémentaires de ces 17 mesures ont été menées en 2011-2012, certaines devant être poursuivies ou reconduites.

1. Le Projet Régional de Réussite Scolaire (P2RS) :

Description de la mesure :

La Région Guadeloupe a fait de la lutte contre le décrochage scolaire l'une de ses priorités. Aussi, la collectivité régionale a souhaité s'impliquer aux côtés des acteurs de l'éducation afin de venir en aide aux lycéens et collégiens rencontrant des difficultés scolaires, mais ne disposant pas de ressources suffisantes pour faire appel à des cours privés.

Le P2RS vise à soutenir ces élèves dans les matières de base, tout en impliquant des jeunes étudiants volontaires, eux-mêmes boursiers d'Etat ou bénéficiant du dispositif d'aide régionale aux étudiants. Ce tutorat, encadré par des personnels pédagogiques qualifiés, leur offre la possibilité d'accompagner des jeunes en difficulté scolaire tout en leur permettant de percevoir un complément de bourse, sans gêner le bon déroulement de leur cursus universitaire.

L'étudiant tuteur est épaulé par une équipe pédagogique dans chaque établissement. L'organisation du soutien scolaire s'effectue en concertation entre l'étudiant-tuteur et le professeur référent «égalité des chances» de l'établissement.

Objectifs initiaux :

- soutenir les chefs d'établissements dans la mise en place de mesures visant à lutter contre le décrochage scolaire ;
- soutenir les parents dont les ressources ne leur permettent pas de payer un soutien scolaire à leur(s) enfant(s) ;
- proposer un complément de bourse aux étudiants boursiers.

Résultats obtenus :

Méconnu lors de sa mise en place en 2010, les années suivantes, le P2RS était réclamé à la fois par les chefs d'établissements, les élèves et les étudiants, animateurs du dispositif. Durant l'année scolaire 2011-2012, 44 établissements d'enseignements se sont engagés dans le P2RS, dont 28 collèges et 16 lycées. 23 communes ont été représentées. 3982 heures de cours ont été dispensées par les 137 étudiants participant au dispositif.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

- Points forts : ce dispositif suscite depuis sa mise en place en 2010 un réel engouement de la part des principaux acteurs (chefs d'établissements, élèves et étudiants). Les Chefs d'établissements qui ont pour la première fois expérimenté le dispositif, le reconduisent et le conseillent à leurs homologues. Les étudiants tuteurs satisfaits du déroulement du projet, s'inscrivent pour la session suivante dès la fin de la session en cours.

... en faveur des jeunes en difficulté

- Points faibles : bien que satisfaits du dispositif, nous avons encore du mal à obtenir l'évaluation qualitative du dispositif auprès des chefs d'établissements. Par ailleurs, le manque de coordination entre certains chefs d'établissements et les étudiants peuvent engendrer des incidents de paiement de certains étudiants.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

D'année en année, la satisfaction reste générale, tant au niveau des chefs d'établissements que des élèves, principaux destinataires, qui selon le témoignage des étudiants, n'ont pas hésité à devenir les prescripteurs du dispositif auprès de leurs chefs d'établissements. Certains ont même demandé à augmenter les heures de soutien initialement définies. Ce dispositif devra donc être poursuivi et amplifié pour l'année scolaire 2013-2014.

2. Le projet « Moi, Jeunes, Tous Guadeloupéens ! » :

Description de la mesure :

La Région, en partenariat avec l'Ecole Régionale de la 2e Chance (ER2C), a réalisé ce projet très original, consistant à la mise en place d'ateliers d'écriture de scénarii pour le cinéma, à l'attention des jeunes en situation d'exclusion. Pour cette première édition, 10 jeunes originaires du Sud Basse-Terre ont participé durant deux mois (novembre et décembre 2011), à ces ateliers d'écriture cinématographique.

Ce projet innovant a vu l'implication des professionnels de la production cinématographique et audiovisuelle de Guadeloupe, le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe (CTIG), et les équipes de rue du Sud Basse-Terre. Le Bureau d'Accueil des Tournages de la Région (BAT) a coordonné l'ensemble de l'opération.

Ces ateliers ont débouché sur la conception et la réalisation d'un recueil de scénarii, « 8 histoires pour le cinéma », fruit du travail de ces 10 jeunes. Ce livret a été présenté par les jeunes eux-mêmes au marché du film de la Caraïbe au 1er trimestre 2012, et a suscité un vif intérêt parmi les professionnels du cinéma.

Objectifs initiaux :

- permettre l'accès à la culture cinématographique, singulièrement l'écriture de scénarii, à 10 jeunes guadeloupéens en difficulté sociale et professionnelle, intéressés par les métiers du cinéma ;
- valoriser les talents de cette jeunesse dans le domaine cinématographique, au travers de la production, de l'édition, et de la diffusion d'un recueil de 10 scénarii commercialisables.

Résultats obtenus :

- 12 jeunes en difficulté du Sud Basse-Terre, ont finalement participé à ces ateliers. Tous les bénéficiaires sont en voie d'insertion dans le secteur du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, ou de la photographie ;

- 5 sociétés de production (Concept-X, Vision of The Caribbean, Art & Vision, Skyprod, Les films du Raccoon) ont manifesté leur intérêt pour la production de 6 courts-métrages issus du recueil de scénarii réalisé par ces jeunes ;
- 9 jeunes sont en attente de signature d'un contrat d'auteur, avant l'engagement d'un scénariste professionnel pour chacune des productions.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

Cette activité favorise les dynamiques de groupe, en valorisant savoir-être et savoir-faire, bases certaines d'un « savoir-devenir ». Le secteur du cinéma, grâce à sa spécificité (activité à très forte valeur ajoutée), apparaît comme une voie privilégiée d'insertion sociale et économique pour la jeunesse guadeloupéenne. En outre, ces ateliers ont permis de sensibiliser ces jeunes à la richesse du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe. Ils leur offrent également l'opportunité de porter un autre regard sur eux-mêmes et sur leur environnement. En suscitant leur imaginaire, l'activité d'écriture a fortement contribué à resocialiser et à revaloriser ces jeunes en difficulté.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

En 2013, il est prévu que le projet « Moi, Jeunes, Tous Guadeloupéens ! » rentre dans une phase de développement, passant par la réalisation et la production de 6 courts-métrages issus du recueil de scénarii. Plusieurs sociétés de production ont montré un vif intérêt à ces projets, qui seront réalisés en partenariat avec la Région, et en associant étroitement, durant toute la phase de réalisation, tous les jeunes ayant participé aux ateliers.

3. Le dispositif Créa'Jeune :

Description de la mesure :

Ce dispositif est porté par l'association ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique, spécialisée dans le microcrédit), en partenariat avec la Région Guadeloupe et la Caisse des Dépôts (CDC). Ainsi, le dispositif Créa'Jeune permet à des jeunes majoritairement issus des quartiers défavorisés, dont le projet est la création d'entreprise, de prendre leur essor. Qualifiés ou non, diplômés ou non, ils ont besoin d'avoir confiance en eux, en leurs capacités à se projeter comme chefs d'entreprise, et à monter un plan d'affaires solide.

Le dispositif comporte :

- un accompagnement en amont pour aider les jeunes porteurs de projet à construire et réaliser un plan d'affaire réaliste (modules de formation durant 6 à 8 semaines incluant de sessions de développement personnel) ;
- une étude de leur marché, de leurs clients potentiels et des actions commerciales à mettre en place ;
- un accompagnement individuel par un chef d'entreprise bénévole (en général un rendez-vous par semaine), pendant une durée de 8 semaines à 4 mois, visant à accompagner les jeunes dans la préparation concrète de leur projet ;
- des actions de mise en réseau.

... en faveur des jeunes en difficulté

En outre, les jeunes ont la possibilité d'obtenir un financement : un microcrédit mis en place par l'ADIE ; un prêt d'honneur dans le cadre du dispositif Nacre ; une subvention dans le cadre des aides de la Région ou de l'Etat.

Objectifs initiaux :

Permettre à 10 jeunes en moyenne par an, de bénéficier de ce dispositif.

Résultats obtenus :

4 sessions ont été réalisées depuis mai 2012, et ont été assidument suivies par 23 jeunes en difficulté, désireux de créer leur entreprise. 5 ont d'ores et déjà créé leur entreprise, et 5 autres sont en passe de réaliser leur projet de création. Soit un taux de 50% de sorties positives.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Au vu des résultats très encourageants obtenus lors des deux premières sessions, le dispositif Créa'Jeune sera poursuivi et amplifié en 2013.

4. Le chantier d'insertion porté par l'association Concept Saint-Martin de Porrès :

Description de la mesure :

Ce chantier d'insertion avec des jeunes placés sous main de justice, répond à l'une des priorités de la collectivité régionale, mentionnée dans les résolutions du Xème Congrès des élus départementaux et régionaux sur la « violence et l'insécurité », notamment la résolution tendant à prévenir les récidives grâce au renforcement de la formation et l'insertion professionnelles des personnes sous main de justice.

Ce chantier se présente comme un outil d'insertion et/ou de réinsertion sociale et professionnelle. L'accompagnement social du détenu est mis en œuvre par des conseillers en insertion professionnelle.

L'association Concept Saint-Martin de Porrès qui porte ce projet, a établi un partenariat avec le GEIQ agricole et le CGIL pour le mener à bien. L'activité de ces jeunes consiste à planter des fruits et légumes sur un terrain agricole situé à proximité du Centre pénitentiaire. La récolte de ces produits est destinée pour l'instant à la vente dans l'épicerie sociale du Secours catholique, et au Centre pénitentiaire. Dans un deuxième temps, une entreprise d'insertion de transformation des produits agricoles devrait voir le jour. Les salariés du chantier d'insertion seront recrutés dans cette entreprise à la fin de leur contrat.

Cette opération d'insertion par l'activité économique avec des personnes placées sous main justice en milieu ouvert, est une première en Guadeloupe. Le ministère de la Justice, le Centre pénitentiaire, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), ainsi que les juges d'application des peines, accordent une attention toute particulière à ce chantier d'insertion.

Objectifs initiaux :

Les responsables de l'association Concept Saint-Martin de Porrès souhaitent faire de ce chantier un véritable pôle d'insertion des personnes placées sous main de justice. Dans un premier temps, il est prévu d'employer 12 détenus de moins de 30 ans sur le chantier.

Résultats obtenus :

Ce dispositif a permis le recrutement de 16 personnes : 12 détenus, 1 assistante de direction, 2 encadrant techniques d'insertion spécialisés en agriculture, et 1 coordonnateur de chantier.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

Les jeunes sous main de justice travaillant dans ce chantier sont très motivés. Ils font preuve de sérieux et voient dans ce chantier, un tremplin pour leur réinsertion sociale d'abord, et professionnelle par la suite. Le ministère de la justice suit avec attention le déroulement de ce chantier pilote.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Ce chantier sera poursuivi en 2013. On prévoit des recrutements supplémentaires de détenus, ainsi que la mise en place d'une unité de transformation (entreprise d'insertion) des productions agricoles en confitures, compotes et jus locaux. Ces productions seront ensuite écoulées dans les cantines scolaires, les hôpitaux ainsi que les EHPAD.

5. Les Ambassadeurs de l'Energie :

Description de la mesure :

Cette Opération est portée par la Région, en partenariat avec l'ADEME, EDF, et le CRIJ. Il s'agit d'un dispositif employant des jeunes en Service civique. Pendant 12 mois, ils sont déployés par binôme sur toutes les communes de l'archipel, afin d'accompagner les foyers guadeloupéens à l'optimisation de leur consommation énergétique. Au-delà de l'emploi et de la formation des jeunes, cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional de l'énergie (PRERURE), et contribue à accroître l'autonomie énergétique du territoire.

Objectifs initiaux :

- recruter 32 jeunes en Service civique durant 12 mois dans le secteur du développement durable ;
- sensibiliser et informer tous les ménages de Guadeloupe, sur la réduction de leur consommation énergétique.

Résultats obtenus :

Au total, ce sont près de 50 jeunes ambassadeurs qui ont été formés à la maîtrise de l'énergie et aux techniques de communication. A ce jour, près de 7000 foyers ont été sensibilisés par les ambassadeurs de l'énergie. Aussi, ils sont régulièrement associés à des manifestations à vocation environnementale organisées en Guadeloupe.

... en faveur des jeunes en difficulté

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Cette première vague d'ambassadeurs prendra fin en mars 2013. Aussi, au vu des objectifs atteints et des résultats obtenus très encourageants, cette opération sera reconduite dès septembre 2013.

6. Un projet d'insertion par le sport : « Nou La Osi », TGVT 2012

Description de la mesure :

La Région a soutenu l'initiative de l'association Jsc-inser.com, autour de la voile traditionnelle. Il s'agit d'un projet d'insertion par le sport. Ainsi, sept jeunes en difficulté ont réalisé un canot à voile traditionnelle, baptisé par eux « Nou La Osi », et ont suivi une formation à la navigation avec comme objectif final : participer aux épreuves du Tour de la Guadeloupe de canot à Voile Traditionnelle (TGVT), du 7 au 15 juillet 2012.

Cette aventure humaine a été possible grâce à l'implication du président de l'association Jsc-inser.com, d'Alain Foy, charpentier de marine renommée, spécialisé dans la construction de Saintoises traditionnelles, de Willy Bissainte et Jimmy Dreux, tous deux participants de la Route du Rhum 2010, et bien d'autres partenaires.

Objectifs initiaux :

- resocialiser 7 jeunes en difficulté et éloignés de l'emploi, au travers de la réalisation d'un canot à voile traditionnelle dans les chantiers d'Alain Foy aux Saintes, et de leur participation au TGVT 2012 ;
- sensibiliser ces jeunes aux métiers de la mer et de la menuiserie ébénisterie, ainsi qu'à leur environnement naturel et culturel ;
- les placer à l'issue de l'opération, dans un parcours d'insertion.

Résultats obtenus :

Ce projet a de toute évidence permis aux 7 jeunes sélectionnés, tous en situation d'exclusion, de participer à une formidable aventure humaine et sportive. Certains d'entre eux n'étaient jamais montés auparavant sur un bateau. En immersion dans les chantiers d'Alain Foy, ils ont découvert un métier (la charpente et la menuiserie de marine) passionnant, et ont été conquis par la qualité du savoir-faire de ce charpentier renommé, voire même son génie artistique. En outre, en participant aux entraînements intensifs puis au TGVT, ce fut pour eux une incroyable école du savoir-être, de la solidarité collective, de la patience, et du goût de l'effort.

A l'issue du TGVT, tous ces jeunes ont été placés dans des parcours de formation et d'insertion professionnelles, 4 d'entre eux ayant notamment été recrutés dans des chantiers d'insertion mis en œuvre par la collectivité régionale.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Ce projet est amené à s'inscrire dans la durée, puisqu'il est envisagé que l'équipage de « Nou La Osi » participe aux différentes régates de voile traditionnelle programmées en

2013. Avec un temps fort prévu pour le TGVT 2013. A cette occasion, un nouvel équipage sera constitué, intégrant de nouveaux jeunes en difficulté d'insertion.

7. Les actions de formation visant à lutter contre l'illettrisme :

Description de la mesure :

Au 1er janvier 2009, 55 000 Guadeloupéens âgés de 16 à 65 ans, soit une personne sur quatre se trouvaient dans une situation préoccupante face à l'écrit. 25 % d'entre eux éprouaient des difficultés suffisantes pour les gêner au quotidien. Dans le domaine de la lecture et de l'écriture, l'écart se creuse entre la Guadeloupe et la France hexagonale, et même la Martinique. Se trouver en situation d'illettrisme est un facteur aggravant au regard de l'emploi.

L'action de lutte contre l'illettrisme s'intègre dans un ensemble vaste qui concerne non seulement la lecture et l'écriture, mais aussi toutes les connaissances de base jugées aujourd'hui nécessaires à une insertion sociale et professionnelle.

La Région Guadeloupe, soucieuse d'apporter sa contribution à l'Etat, dans la lutte contre l'illettrisme, a décidé d'une part de signer, avec l'Etat et d'autres partenaires, la charte de partenariat et d'actions pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme en Guadeloupe (2010-2015), et d'autre part de lancer un plan régional d'innovation et d'expérimentation pour lutter contre l'illettrisme.

Dans le cadre de la charte de partenariat, la collectivité régionale a engagé un montant de 750 000 euros et 2 500 000 euros pour le financement du plan régional d'innovation et d'expérimentation.

Objectifs initiaux :

La charte de partenariat recherche la meilleure articulation possible entre les initiatives, en regroupant les actions ou projets de lutte contre l'illettrisme menés par les institutions de 2010 à 2015 (Etat, Conseil général, association des maires, rectorat, agence nationale de lutte contre l'illettrisme, CAF, UDAF, l'UAG, le CNFPT, Pôle emploi, Mission locale, CCI-IG, Chambres des métiers et de l'artisanat, l'AGEFOS-PME, OPCALIA, FAFSEA, Orange).

Le plan régional d'innovation et d'expérimentation vise quant à lui, à développer de nouveaux modes d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, privilégiant des approches innovantes, pour les nombreux guadeloupéens qui ne maîtrisent pas ces savoirs de base. Il ne s'agit donc pas de modes d'apprentissage et de formation usuels, mais de modes innovants tant par le contenu, que par les modalités de dispense, susceptibles de constituer un attrait pour des personnes, qui en situation d'illettrisme, demeurent difficilement mobilisables pour réintégrer des parcours formatifs en vue de résorber leur « handicap ».

Résultats obtenus :

Dans le cadre de la charte, la Région a financé deux opérations de lutte contre l'illettrisme, s'inscrivant dans le cadre de la charte de partenariat.

La première intitulée « Démo, des lettres sur des mots » est mise en œuvre par la Fédération des Œuvres Laïques de la Guadeloupe (FOLG). Elle démarrera en janvier 2013 et concernera 45 personnes, dont 60% auront moins de 25 ans. L'apprentissage de la lecture se fera selon une méthode innovante qui s'appuie sur l'utilisation de l'ordinateur et l'accès à Internet. Le coût total de l'opération s'élève à 150 000 euros pour une participation de la Région à hauteur de 100 000 euros.

La deuxième opération est mise en œuvre par Monsieur LOUVIER sur le principe d'un apprentissage à la lecture par les jeux (jeux de mots, mots fléchés abécédaires...), dans des lieux publics, dans les bibliothèques municipales, et pour tous publics. La Région a accordé un montant de 10 000 euros à cette opération.

S'agissant de la mise en œuvre du plan régional d'innovation et d'expérimentation pour lutter contre l'illettrisme, la Région procède à la sélection de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui accompagnera le Centre Régional de Formation Professionnelle (CRFP), qui sera chargé de mettre en œuvre, en 2013, les actions du plan. Les actions retenues seront essentiellement réservées pour l'accueil des jeunes de moins de 30 ans.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

Il y a une réelle difficulté à mobiliser le public visé dans le cadre d'actions de formation qui ne s'éloignent pas des démarches scolaires. Il y a lieu de développer une ingénierie propre à la conduite d'actions innovantes, qui malheureusement est très faiblement développée en Guadeloupe.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

L'essentiel des actions seront mises en œuvre en 2013.

8. Création d'un pôle de formation de skippers pour les courses au grand large par Guadeloupe Grand Large :

Description de la mesure :

Depuis 1978, tous les 4 ans, la Guadeloupe accueille la Route du Rhum, une des courses de voile au grand large les plus mythiques. Cet événement sportif de renommée internationale, qui fait l'objet d'une très large couverture médiatique, est devenu l'un des meilleurs vecteurs de promotion touristique, mais également un formidable moteur d'émulation de la pratique de la voile.

Afin de permettre à des jeunes guadeloupéens de prendre part dans les meilleures conditions à cette compétition qui rassemble les grands skippers mondiaux, la Région a pris l'initiative de mettre en place une formation qui se déroule sur 18 mois, et qui

permet aux stagiaires de se former à la pratique de la course à la voile de très haut niveau. Chaque stagiaire, à travers la formation dispensée par Guadeloupe Grand Large, se voit dispenser une formation complète qui lui permet de s'orienter, à terme, vers une carrière de skipper ou de préparateur, selon ses affinités. Ainsi, grâce aux jeunes formés, la Guadeloupe ne disposera pas seulement de skippers formés à la course au large, mais de véritables équipes préparées pour les éditions futures de la Route du Rhum et d'autres courses du même niveau.

Guadeloupe Grand Large, c'est aussi un centre de profit qui s'appuie sur le développement d'infrastructures et d'équipement nautiques générateurs de recettes. Des projets tels l'aménagement de places d'accueil de bateaux de plaisance à Bergevin à Pointe-à-Pitre, la gestion de zones techniques pour la réparation de bateaux, et le développement de produits de tourisme nautique seront développés, de façon à permettre le financement de matériels au profit des clubs dans les communes de Guadeloupe. Le principe retenu par la collectivité régionale, est de pouvoir se servir d'activités nautiques à forte valeur ajoutée pour soutenir davantage le financement de la pratique de la voile pour les jeunes guadeloupéens.

Objectifs initiaux :

- permettre à des jeunes guadeloupéens d'accéder dans les meilleures conditions de préparation à la participation aux courses au grand large ;
- permettre le développement de la pratique de la voile (école de la rigueur) pour les jeunes guadeloupéens, et ce dès leur plus jeune âge.

Résultats obtenus :

L'action de formation qui s'étale sur 18 mois a démarré en octobre 2012, et s'adresse à 12 stagiaires. Le groupe de stagiaires constitué, au vu des premières évaluations, fait montre d'un esprit de corps indéniable et d'une motivation réelle poussant tous ces jeunes à se dépasser.

Les projets qui sous-tendent le centre de profit vont démarrer en 2013.

Points forts et points faibles de la mesure, et principales difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre :

Cette action permet l'ouverture d'une filière d'excellence à des jeunes guadeloupéens. En poursuivant comme objectifs la démocratisation de la pratique de la voile pour les jeunes, Guadeloupe Grand Large participera avantageusement à la prise en charge des jeunes guadeloupéens, à travers une discipline qui enseigne la rigueur et le dépassement de soi.

Reconduction lors du renouvellement du plan 2013-2015 ?

Cette action sera poursuivie et pérennisée dans le cadre du plan régional 2013-2015.

Autres remarques :

Les stagiaires en formation sont 12 au total, dont 8 jeunes de moins de 30 ans, et 2 filles.



Ainsi, outre les 17 mesures phares du plan régional en faveur des jeunes difficulté, 8 mesures et dispositifs complémentaires – dont certaines sont particulièrement innovantes – viennent étoffer ce plan. Ce qui porte donc à 25 le nombre total d'actions qui constituent le plan régional 2011-2012. Et sur les 25 actions que comporte le plan, seule 1 action ne peut être dans l'immédiat mise en œuvre. 6 actions non réalisées en 2012, le seront en 2013. Ainsi,

le taux de réalisation de ce plan régional 2011-2012, est de 72% ; ce taux devrait passer à 96% d'ici le troisième trimestre 2013.

En outre, 244 jeunes de moins de 30 ans ont été embauchés en contrats aidés dans le cadre de chantiers d'insertion, de marchés d'insertion, ou de chantiers écoles cofinancés par la collectivité régionale, l'Etat, le département et les fonds européens. Ces jeunes se trouvent ainsi plongés dans une dynamique de réinsertion sociale et professionnelle, à même de leur redonner le goût d'apprendre, de se former, de se qualifier professionnellement, en vue d'une insertion durable.

L'aide à l'embauche dans le cadre des emplois tremplins a permis le recrutement de 250 jeunes en difficulté par des entreprises d'insertion, avec à la clé, une qualification professionnelle.

Les mesures en faveur de l'augmentation des contrats en alternance ont fortement contribué à accroître de façon significative le nombre de jeunes apprentis. Ces mesures s'inscrivent résolument dans le cadre du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé avec l'Etat, pour le développement de l'apprentissage.

50 jeunes ont été recrutés en Service civique sur 12 mois, dans le cadre des Ambassadeurs de l'énergie, afin de sensibiliser les ménages guadeloupéens aux économies d'énergie (dispositif mis en place en partenariat avec EDF, l'ADEME et le CRIJ).

10 jeunes sont d'ores et déjà en passe de créer leur propre entreprise, grâce au dispositif Créa'Jeune mis en place par l'association ADIE, en partenariat avec la Région Guadeloupe et la CDC.

Ainsi, au total, c'est plus de 1400 jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, qui ont bénéficié des différents dispositifs mis en œuvre dans le cadre de ce plan régional.

Alors certes, au vu de l'ampleur du malaise social et sociétal que vivent de nombreux jeunes guadeloupéens, beaucoup reste encore à faire. Mais je suis convaincue que ce plan régional en faveur des jeunes en difficulté a fait renaître l'espoir, et créer une réelle dynamique collective. Nous ne nous arrêterons pas en chemin, et nous travaillons d'ores et déjà à l'élaboration d'un nouveau plan 2013-2015, encore plus ambitieux.

*« Résolument, la Région construit la Guadeloupe de demain »,
Josette Borel-Lincertin
Présidente du Conseil régional de Guadeloupe.*